

BILAN ET PROSPECTIVE**Jacques Lachapelle, président, Conseil du patrimoine de Montréal****FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION URBAINE****INTRODUCTION**

Depuis son entrée en activités en 2003, le Conseil du patrimoine de Montréal a tenu plus de 150 réunions et étudié plus de 1500 dossiers menant à la publication de quelques 550 avis et mémoire sur des projets, plans et politiques.

Ce 10^e anniversaire vise à identifier des enjeux actuels. Pour ce faire, nous avons d'abord tenu avec un groupe élargi un atelier de réflexion sur le patrimoine culturel et une séance de travail sur le patrimoine naturel. Enfin, le colloque se consacre à des enjeux liés à l'aménagement. Sur la base des deux activités précédents et d'un échantillonnage d'avis récents rendus par le Conseil, j'aimerais vous présenter des pistes de réflexion sur le thème des pratiques d'aménagement qui feront l'objet de discussions et réflexion au sein du Conseil et, je l'espère, avec la collaboration de plusieurs d'entre vous.

Le patrimoine peut infléchir les pratiques d'aménagement de deux façons principales. La première est la conséquence de la patrimonialisation des lieux, c'est-à-dire la reconnaissance que ceux-ci sont des emblèmes de l'identité collective. Ce sont des lieux à statuts patrimonial, ce que la citation et le classement assurent. Dans ces cas, la planification ne peut pas faire l'économie du devoir de conserver et de transmettre. Tout le monde convient qu'il n'est pas question de muséification car assurer la viabilité de patrimoines reconnus oblige à les adapter aux réalités du temps présent. Ces lieux, tels que le Vieux-Montréal ou le site patrimonial du mont Royal sont bien encadrés avec une connaissance fine de leur valeur qui vient appuyer les décisions. On peut dire aussi que ces lieux sont ceux qui bénéficient le plus de la richesse des acquis théoriques et des pratiques en matière de patrimoine.

Le CPM demeure néanmoins préoccupé de voir que les messages réglementaires sont contradictoires entre l'affirmation de vouloir conserver et la permissivité d'un développement potentiel qui outrepasserait largement l'existant. Pour illustrer : que doit-on comprendre lorsque l'on dit que le plan d'urbanisme permet des hauteurs de 65 mètres au nord de Notre-Dame ouest quand les vis-à-vis ainsi que certains immeubles remarquables du secteur en ont nettement moins.

Cela dit, il y a un autre patrimoine, que l'on peut aussi désigner comme le milieu existant. Il est quantitativement beaucoup plus important et contribue en grande partie à l'identité de la ville et des quartiers. Ce patrimoine peut aussi être considéré comme l'ancrage d'une culture urbaine au sein de la collectivité. Il n'est pas alors à penser en termes de préservation absolue mais comme l'assise du développement et des processus de mutations urbaines.

Permettez-moi ici une citation du **Projet d'aménagement et de développement durable PADD, de la ville de Strasbourg, intégré au Plan d'urbanisme, 2012**

« La prise en compte de l'identité des territoires dans les projets de développement urbain est une des conditions de maintien d'un cadre de vie attractif pour les habitants, et propre à renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble de l'agglomération, à travers le sentiment d'appartenance des habitants. »

Dans les deux situations, mais en particulier la seconde, la question qui se pose est de savoir **comment faire du patrimoine un levier de développement et de transformation urbaine?**

Le CPM a identifié 5 enjeux autour de cette question, enjeux qui vont également faire écho à ce qui a été dit au cours de cette journée.

ENJEU 1 : LA GESTION PAR CRITÈRES

Les outils qui servent à la gestion des secteurs et édifices d'intérêt comme des milieux existants relèvent le plus souvent de la réglementation à caractère discrétionnaire, notamment le PIIA. Cet outil permet d'établir le mode d'insertion d'un bâtiment dans un milieu donné, donc permet d'évaluer les qualités intrinsèques du projet mais aussi de l'évaluer dans son contexte. Mais dans la pratique, cette gestion par critères parvient-elle à encadrer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti? Au moment d'entamer la révision du plan d'urbanisme, quel bilan peut-on faire ? A-t-on des indicateurs pour évaluer les succès ou les insuccès?

Souhaite-t-on poursuivre dans cette voie ou, les pressions économiques et budgétaires actuelles poussent-elles vers un retour à favoriser des normes pour éviter les processus de révision architecturale et de négociation que suppose l'imposition de critères? Comment entend-on faire évoluer les façons de faire?

L'approche typomorphologique s'est diffusée à Montréal. Dès le plan d'urbanisme de 1992, la Ville a fait le pari, probablement audacieux à l'époque, de prendre en compte des approches fondées sur la morphologie urbaine. En ce sens, les recherches qui avaient cours dans les milieux universitaires depuis les années 1980 sur la typomorphologie, comme les travaux de Melvin Charney à Montréal, ont percolé à la Ville de Montréal. Ainsi, plusieurs arrondissements ont basé leur règlement sur les PIIA sur une étude typomorphologique. Cela a pour avantage d'affiner les critères par une meilleure compréhension du milieu bâti. L'approche typomorphologique devrait-elle être systématisée comme support à l'établissement de critères? Par contre, le CPM a pu remarquer que les unités de paysage définies dans les études typomorphologiques sont souvent limitées aux typologies constructives. Serait-il pertinent de compléter l'exercice par des études paysagères?

Un enjeu particulier de la gestion par critères est son application sur un territoire hétérogène et soumis aux pressions du développement comme le centre-ville. Le centre est un symbole fort de Montréal tant pour les touristes que pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. À différentes reprises, le CPM a recommandé l'établissement d'un plan directeur pour l'ensemble du centre ville. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du patrimoine que l'on y trouve, il vaudrait la peine d'avoir une évaluation mieux hiérarchisée et plus fine du patrimoine pour

mettre en lumière les éléments qui participent à la qualité et la force identitaire que l'on s'attend au centre-ville. Par ailleurs, le patrimoine à petite échelle dans un milieu soumis à la pression du développement est un sujet qui lui paraît particulièrement sensible.

Enjeu 2 : LE « QUARTIER »

Dans la planification, le patrimoine et la notion de quartier sont parfois arrimées. Dans le Plan d'urbanisme de 1992, dans la section sur le patrimoine bâti, on reconnaît l'apport du quartier au sentiment d'appartenance d'une part et à la vie urbaine d'autre part. On y formule ainsi l'objectif suivant : « reconnaître et mettre en valeur les spécificités des quartiers montréalais »¹. Puis dans le Plan d'urbanisme de 2004, le terme disparaît au profit des « milieux de vie », dans lesquels on souhaite valoriser le patrimoine bâti par « une architecture de qualité » (cf Charte des milieux de vie montréalais). Le patrimoine est abordé par des expressions plus abstraites telles que : « secteurs de valeur patrimoniale » ou « ensemble urbain d'intérêt », à quoi il faut ajouter les « aires » et « unités de paysage » sans parler des PIIA, PPU, PPCMOIⁱ et autres terminologie savantes qui échappent aux citoyens. Ces terminologies sont très utiles pour instrumentaliser des décisions à l'égard du cadre bâti qui est surtout abordé sous l'angle de ses aspects formels. Néanmoins, ils portent à croire que l'on assiste à une spécialisation du patrimoine, alors qu'il s'agit d'une notion accessible à laquelle la population est sensible.

Ainsi, au-delà du centre-ville ou de grands symboles collectifs comme le mont Royal, et dans une volonté de faire émerger un sentiment d'appartenance au milieu, le CPM aimerait qu'il y ait une identification des ensembles urbains et édifices qui ont une portée locale forte, que l'intérêt patrimonial d'un édifice ou d'un ensemble soit aussi défini en fonction de leur situation dans un milieu et de leur contribution à l'identité des quartiers.

On comprend la difficulté de rendre opératoire la notion de quartier, toutefois, elle a l'avantage d'amener à relier la notion de patrimoine à d'autres aspects concrets pour la population tels que les usages collectifs, les pratiques de socialité, le sens communautaire et le mode de vie. Habiter un quartier, c'est autant l'accès à distance de marche des parcs et des espaces publics, à des écoles et des garderies, à des commerces et services, à des lieux civiques et communautaires que la qualité du cadre bâti lui-même.

La mise en œuvre des Quartiers culturels est une bonne occasion d'arrimer patrimoine et milieu de vie et d'asseoir une vie culturelle locale sur des lieux identitaires potentiellement patrimoniaux. Dans son mémoire sur les quartiers culturels, novembre 2011, le CPM a fait valoir l'intérêt d' « Identifier les secteurs qui se démarquent par leur valeur patrimoniale, tant sur le plan culturel que naturel, afin de mettre davantage à contribution l'intérêt patrimonial des milieux montréalais dans la définition des quartiers culturels. »

¹ Ville de Montréal. Plan d'urbanisme 1992 – Chapitre 4 : Environnement urbain – 4.1 La forme urbaine et le patrimoine (pour le détail, voir p.10 et 11)

En 1992, dans cet esprit de valoriser le quartier, les approches fondées sur la typomorphologie visaient à aborder l'importante question des types résidentiels de petite échelle, dont les plex, si caractéristiques des quartiers centraux. Le patrimoine mineur est une préoccupation constante du CPM et elle a également été jugée comme étant un grand enjeu patrimonial actuel par un groupe de travail élargi convié à participer à un atelier du CPM au mois de février. Le patrimoine mineur est souvent le fondement de l'ambiance des quartiers. Dans de nombreux secteurs, le cumul des petites modifications nuit à la qualité de l'ensemble et devient contraire à la recherche d'un environnement durable. En arrondissement, quel bilan fait-on des différentes mesures réglementaires à cet égard? Quel est l'impact des changements apportés au code de construction et des exigences des compagnies d'assurance sur les travaux de rénovation? Comment peut-on pallier à la difficulté de trouver des entreprises spécialisées et des matériaux de remplacement?

ENJEU 3 : LA CONVERSION DES LIEUX DE CULTES ET DES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS

Le plan d'urbanisme actuel reconnaît des « lieux de culte d'intérêt patrimonial » et des « grandes propriétés à caractère institutionnel ». Le CPM croit qu'il vaut la peine que la Ville se positionne davantage sur les valeurs urbanistiques et identitaires qu'elle accorde à ces monuments, dans la perspective de leur conversion.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (ou CPRQ) a fait une évaluation de l'ensemble des lieux de cultes qui est basée sur leur valeur intrinsèque sur une base comparative. Sa méthodologie d'évaluation, appliquée à l'échelle du Québec laisse forcément peu de place à une appréciation de la contribution du patrimoine religieux au paysage urbain local et à la collectivité. Que veut Montréal pour l'avenir de ces édifices qui ont tant marqué son histoire, son organisation spatiale et sa géographie sociale? Il devrait découler de cette réflexion des priorités pour la ville et des critères spécifiques de développement.

À Québec, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur l'avenir du patrimoine des communautés religieuses. L'une des recommandations de leur rapport, publié en 2010 est la création d'un « lieu de concertation permanent » qui aurait pour tâche de préparer les transmissions qui devront être faites, au lieu de devoir traiter ces questions dans l'urgence et de manière ponctuelle.

C'est en partie ce qu'a fait la ville de Lévis. Le conseil municipal a adopté une déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine qui détermine notamment des édifices patrimoniaux qui pourraient être envisagés en priorité pour un recyclage, avant la construction d'un bâtiment administratif neuf. Ce sera d'ailleurs le cas de l'orchestre symphonique de Lévis, qui sera localisé dans l'église de Saint-David; la municipalité s'est impliquée en accordant une aide à l'organisme pour couvrir une partie des frais de location. (source : Conseil du patrimoine religieux)

Dans le même esprit, le débat récent sur les grandes institutions à l'intérieur du site patrimonial du mont Royal montre assez bien la problématique des grands ensembles. Sur cette question, le CPM suivra attentivement les conclusions du comité interministériel, mis en place le 19 juin dernier.

Au-delà de ces institutions qui font l'actualité, si l'on accepte que le patrimoine peut constituer l'instrument du développement, ces grands ensembles posent la question à savoir comment le recyclage de ces sites pourrait servir de catalyseur pour une transformation d'un secteur urbain significatif.

Par exemple, dans le centre historique de Barcelone, la transformation d'un couvent en centre d'art contemporain, ce qui a entraîné une redéfinition des espaces publics alentours et la construction du musée d'art contemporain.

Depuis le temps qu'on en parle, comment se fait-il que, encore aujourd'hui, on n'ait pas pris en compte le possible abandon de ces patrimoines dans une planification globale? De nos jours, on s'enthousiasme pour les fiches et les grands terrains comme moteur de développement. Dans une culture de l'aménagement qui concilie patrimoine et développement, à quel point est-il utopique d'imaginer que l'on partage un peu de cet enthousiasme pour les vides que laisseront des édifices qui se vident et qui ont l'avantage d'être au cœur de leur quartier.

ENJEU 4 : L'INTÉGRATION DU PATRIMOINE NATUREL À LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Il est indéniable qu'il y a actuellement une grande préoccupation citoyenne à l'égard du concept de durabilité et de ce que l'on pourrait appeler la ville verte. C'est plus que légitime.

La notion de biodiversité a suivi le même processus que le patrimoine culturel : du monument, du remarquable à préserver, on est passé à une vision englobante qui inclut le patrimoine du quotidien, et on passe graduellement des sites protégés aux réseaux écologiques.

Le CPM accorde une grande valeur aux milieux naturels sur l'île de Montréal étant donné leur rareté. Il apprécie l'intention de la Ville de viser l'alliance entre biodiversité et aménagement, ce qui constitue une étape nécessaire vers un développement durable. Il considère qu'il faut penser réseaux et non sites pris un à un, penser qualité (rareté, intégrité) et non pas seulement mosaïque de types de milieux de biodiversité, penser consolidation et pas seulement conservation. De plus, du point de vue des pratiques, il faut viser la multidisciplinarité et associer les valeurs paysagères culturelles à celles du patrimoine naturel.

Le CPM est soucieux de connaître l'état des connaissances sur l'ensemble du territoire, incluant les propriétés privées à fort potentiel de contribution à la biodiversité montréalaise. De même, il s'intéresse fortement aux méthodes et aux indicateurs qui seront développés pour assurer la performance des projets. Lors d'un atelier de travail au mois de juin, il a trouvé inspirante l'approche de l'atelier d'écologie urbaine de Barcelone qui vise à développer une vision élargie de l'écologie urbaine qui vise à assurer des communautés viables dans un environnement tout aussi viable à long terme. L'AEUB a élaboré une série d'indicateurs tels que : proximité des espaces verts, accessibilité des espaces verts, couvert végétal, perméabilité du sol, diversité de l'écosystème, production locale d'aliment, etc., qui rejoignent pour un certains nombres des intentions que l'on trouve à la Ville et dans des arrondissements. De même, le CPM retient avec grand intérêt le suivi sur le projet Chemin de ceinture du Mont Royal qui lui apparaît d'une grande pertinence en matière d'alliance entre patrimoines culturel et naturel.

Enfin, en plus d'espérer des études qui donneraient une vue d'ensemble, le CPM se demande s'il n'y aurait pas lieu de développer des Énoncés d'intérêt patrimonial appliqués aux paysages et aux milieux naturels.

ENJEU 5 : LE RÔLE DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Constitué en août 2002, le CPM est alors arrimé aux conditions déterminées dans la Loi sur les Biens culturels (LBC). En septembre 2003, le mandat du CPM est précisé pour inscrire ses interventions dans les procédures d'urbanisme de la Ville. En avril 2005, le règlement est de nouveau modifié pour soutenir et faciliter l'évaluation des projets dont l'approbation relève du conseil municipal et qui sont par conséquent soumis pour avis au CPM.

Par la pratique, son mandat s'enrichit, par exemple avec les projets sur le domaine public dans des secteurs patrimoniaux. Enfin, le CPM a opéré un rapprochement avec le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, remplacé en 2012 par le Comité Jacques-Viger.

La situation du patrimoine a changé au fil des ans, le mandat des deux instances doit s'adapter à ces changements. La question qui se pose aujourd'hui, est à nouveau de savoir : Quel rôle la Ville de Montréal veut-elle donner à un comité d'experts en patrimoine?

Le Conseil du patrimoine regroupe des experts de différentes disciplines, ce qui est en accord avec le fait que le patrimoine est multidisciplinaire. Le Conseil veut aider à bonifier les projets, et parce qu'il voit des projets de différents arrondissements et de différents services, le Conseil peut contribuer à renforcer la cohérence dans les approches de la Ville de Montréal en matière de patrimoine et je souhaite avec les membres du CPM faire avancer des réflexions sur l'état actuel de la situation du patrimoine.

Et surtout, le CPM souhaite votre collaboration. Il veut entreprendre en 2014 une tournée avec les arrondissements et certains services afin de mieux faire connaître son rôle et son fonctionnement suite à la révision de son règlement et ses nouvelles règles de régies internes. J'espère que ce sera l'occasion d'échanger également sur vos perceptions à l'égard du CPM et des améliorations que l'on peut apporter à l'instance.

Pour terminer, j'aimerais vous remercier de votre présence. J'aimerais également remercier Monsieur Jean-Robert Choquet et Madame Isabelle Dumas pour leur appui à ce colloque et à la présentation de la conférence de M. Mangin hier.

Enfin, je dois remercier tous ceux qui ont collaboré à cette journée, un chaleureux merci à tous les conférenciers, à Monsieur Bénard, au CCA, et à ceux qui travaillent dans l'ombre mais qui sont si importants, Michèle Lavoie, Frédéric Bilodeau, Charlotte Horny, Élisabeth Bonner, Josée Asselin et José Froment.

Jacques Lachapelle
